

Actes 15,1-2. 22-29

Psaume 66

Apocalypse 21,10-14. 22-23

Jean 14,23-29

Le livre des Actes des Apôtres – pendant les sept semaines pascales – nous permet de découvrir la naissance et la croissance de la communauté de Jésus ressuscité. Cette communauté est la nôtre... Ou plutôt : désirerions-nous être ses dignes héritiers ! Elle est à l'œuvre auprès de toutes et tous : **elle regroupe maintenant des disciples d'origine juive et d'autres d'origine païenne**. Dimanche dernier la lecture des Actes nous mettait devant l'arrivée massive de chrétiens d'origine païenne au sein de la toute jeune Église : **cette situation nouvelle obligera les apôtres Paul et Barnabé à organiser la vie de la communauté**, car les chrétiens d'origine juive et ceux d'origine païenne n'ont pas, par exemple, les mêmes « habitudes alimentaires »... **On devine les difficultés pour organiser le repas fraternel communautaire**, lorsque nous savons aujourd'hui combien les responsables de restauration collective sont confrontés aux demandes de nourriture Allal, Cacher, végétarienne... sans parler des « Véganes » ! Je connaissais une intendante de lycée lyonnais pour qui – déjà dans les années 70 – l'organisation de la cantine scolaire était un véritable casse-tête... La situation ne s'est certainement pas simplifiée.

Fallait-il que tous les nouveaux baptisés se conforment aux prescriptions de la Loi de Moïse concernant les repas ? Certains chrétiens d'origine pharisienne affirmaient même que tous les disciples de Jésus devraient être circoncis : **« Si vous n'acceptez pas la circoncision selon la coutume qui vient de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés. »** (1^{re} lecture : Actes 15,1). Autrement dit, pour ces pharisiens d'origine, il faut passer obligatoirement par le judaïsme avant d'adhérer à Jésus ressuscité... C'est presque du chantage ! **On devine combien les débats durent être houleux et passionnés. Et le passage des Actes entendu ce dimanche nous montre que les apôtres furent unanimes pour ne rien imposer à quiconque**, sinon quelques prescriptions de bon sens : **« s'abstenir des viandes sacrifiées aux idoles » et que l'on vend sur le marché ; et s'abstenir des « unions illégitimes »** (1^{ère} lecture : Actes 15,29). Les apôtres ont une conviction, et elle est assez simple : **il n'y a aucun préalable à l'accueil de l'Évangile ; et n'importe qui peut** – quelle que soit son histoire – **rencontrer le Seigneur ressuscité !** Mais cette rencontre, essentielle pour toute l'existence, oblige chaque baptisé à la tolérance pour vivre l'unité de la communauté. C'est en fait un chemin par lequel se vit de manière concrète l'expérience fraternelle.

Il y a bien des domaines où nous devrions mettre l'unité au-dessus de tout... Condition essentielle pour vivre cette unité, c'est la paix qu'il nous appartient de cultiver. **Cette paix s'applique à chacune, chacun d'entre nous** : nous recherchons en nous-mêmes la paix profonde, condition essentielle pour agir ; **cette paix est également source indispensable d'équilibre dans la vie communautaire** comme nous le rappelait le long passage des Actes de Apôtres que nous entendions il y a un instant. Pour vivre « pacifiés » il nous faut entendre l'invitation de Jésus dans l'Évangile : **« Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole ; mon Père l'aimera, nous viendrons vers lui et, chez lui, nous nous ferons une demeure. »** (Évangile : Jean 14,23). Jésus nous invite donc à garder sa parole et à rester en paix dans l'espérance que l'Esprit Saint pourra toujours nous venir en aide, surtout dans les moments importants,

décisifs. Car la vie de l'Église est une histoire multiforme et vivante : si nous nous bloquons devant toute possibilité d'évolution et de déplacement, nous nous opposons à ce que l'Esprit-Saint puisse nous surprendre... : « **L'Esprit-Saint et nous-mêmes avons décidé de pas faire peser** » sur vos épaules des « **obligations** » insurmontables ! (1^{ère} lecture : Actes 15,28). À chaque époque l'Église est confrontée à ce qui est insupportable : à chacune et chacun d'entre nous d'y rester attentif.

Si nous voulons conserver les paroles de Jésus – c'est-à-dire les retenir et en chercher le sens, qui n'est jamais simple – **nous pouvons compter sur l'Esprit Saint comme force de mémoire.** L'Esprit soutient cette force de mémoire et **permet aux paroles de Jésus de donner tout leur sens. L'Esprit Saint nous permet d'éprouver la liberté de Jésus** et donc le don, le « pardon », qu'il manifeste jusque sur la croix : « **Je vous donne ma paix ; ce n'est pas à la manière du monde que je vous la donne.** » (Évangile : Jean 14,27). **La paix et la joie** – auxquelles Jésus nous appelle – **sont les dispositions profondes par lesquelles nous demeurons dans l'attente de son retour. La paix et la joie** ne sont pas des sentiments passagers mais **une décision profonde que l'on cultive** en faisant mémoire des paroles de Jésus.

Pour cette paix et cette joie, louons le Seigneur et rendons-lui grâce en reprenant les paroles du Psaume 66 que nous chantions il y a un instant : « **Que Dieu nous prenne en grâce et nous bénisse, que son visage s'illumine pour nous...** »

Amen.

P. Bernard Brajat